



SSIAP3

Chef de service de sécurité incendie

agrément n°2902 Préfecture de Quimper



Objectif

- Manager un service de sécurité
- Conseiller le chef d'établissement en matière de sécurité incendie.
- Assurer l'assistance des personnes au sein de l'établissement
- Assurer le suivi des obligations de contrôle et d'entretien (tenue des registres et de divers documents administratifs concourants au service)

Informations spécifiques

Les personnels des services de sécurité incendie en exercice doivent se soumettre à un recyclage triennal. Les personnes ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1607 heures d'activité d'agent de sécurité, de chef d'équipe ou de chef de service durant les 36 derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.

SSIAP niveau 3

Contenus de la formation

1ère partie : Le feu et ses conséquences (12 heures)

Les principes d'éclosion et de développement du feu
Définir et appliquer la réaction et la résistance au feu

2ème partie : La sécurité incendie et les bâtiments (65 heures)

Reconnaître la typologie et le type de structure d'un bâtiment

Se situer sur un plan d'architecte en vue d'appliquer la réglementation incendie

Connaître et savoir utiliser la trame d'analyse d'un projet de construction

3ème partie : La réglementation Incendie (70 heures)

Expliquer l'ordonnancement de la réglementation

Classer un bâtiment en fonction de la réglementation

Appliquer les obligations réglementaires aux différents types de bâtiment

La réglementation accessibilité

4ème partie : Gestion des risques (23 heures)

Analyse des risques

Réalisation des travaux de sécurité

Documents administratifs

5ème partie : Conseil au chef d'établissement (6 heures)

Effectuer un compte-rendu oral ou écrit

Actualiser ses connaissances des textes applicables

6ème partie : Correspondant des commissions de sécurité (6 heures)

La composition, le rôle des commissions de sécurité et l'importance des relations avec elles

7ème partie : Le management de l'équipe de sécurité (26 heures)

Les principes de gestion du personnel et des moyens

Assurer une autorité dynamique

Le Code du travail applicable aux salariés

8ème partie : Le budget du service Sécurité (8 heures)

La réalisation des budgets

La fonction achat

La fonction maintenance

Agence de Brest

Rue Prince de Joinville - BP 82526

29225 BREST Cedex 2

02 98 80 41 51

greta.agbrest@ac-rennes.fr



Contact
Lucie MERCIER



Lieu de formation

Agence de Brest



Durée

216 heures hors examen



Dates de formation

Du 24 sept-19 au 27 mars-20

A raison d'une journée par semaine, le mardi, et de 7 jours en continu avant l'examen

Les 1er et 3ème vendredis
du mois (hors congés scolaires)

réunion
d'information



Pré requis

Diplôme de niveau IV ou diplôme de SSIAP2
avec justificatif de 3 ans d'expérience
Etre PSC1 ou SST à jour du recyclage
Aptitude médicale



Méthodes et moyens pédagogiques

Salle Sécurité équipée (SSI, clapet
désenfumage...) et informatique équipée
de logiciels bureautique
Registre de sécurité – Arrêtés
préfectoraux – Tableaux de signalisation
incendie – Code du Travail Décret n°92-
333 et 332

Etudes de cas

Mises en situation professionnelle

Préparation à l'épreuve orale et au QCM

Groupe inter de 10 candidats maximum



Validation

Diplôme sécurité incendie et secours à
personnes (SSIAP3)

Modalités d'évaluations finales

- Epreuve écrite 1 (QCM)
- Epreuve écrite 2 (notice technique)
- Epreuve orale



Formation éligible
au CPF



Plan de formation
entreprise



Financement dans
le cadre d'un projet de
transition professionnelle

MAJ avril 19



greta bretagne occidentale

